Bondues. — *Les suites d'une scène de cabaret.* — Nous avons donné hier tous les détails concernant la pénible scène qui, pendant plus d'une heure s'est déroulée à l'estaminet de la Montagne.

Mardi après-midi nous nous sommes enquis de l'état de Jules Bonte la victime de cette malheureuse affaire. Cet état reste toujours très grave, il est encore impossible d'être en ce moment bien fixé sur la gravité des blessures; un mieux sensible a cependant été constaté et le médecin M. Durasnel a pu renouveler le pansement des plaies causées à la tête par le coup de la pinte.

La gendarmerie de Tourcoing a commencé son enquête mardi matin; aucune résolution n'a été prise jusqu'ici. Pour être complet, nous devons ajouter que M. Henri Allard-Duplouy est très estimé à Bondues et que son estaminet peut être compté parmi les mieux tenus; c'est là sans doute ce qui explique qu'aucune mesure de rigueur n'ait été prise à son égard.

Communications

Les membres de l'*Union vélocipédique Tourquennoise* qui désirent encore faire partie de cette société sont instamment priés de se trouver au local, cafe Belle-Vue, Grande-Place, le mercredi 22 janvier, à 9 heures très précises du soir.

Les membres déjà inscrits sur la liste de ce club, qui ne seront pas présents à cette réunion seront considérés comme demissionnaires. L'*Union vélocipédique Tourquennoise* va, desormais, ne s'occuper que d'excursions.

Société des Anciens militaires. — Dimanche prochain, 26 janvier, aura lieu au cafe Leclercq, la réunion mensuelle de la Société des Anciens militaires. L'ordre du jour comprend: 1° Cotisation mensuelle; 2° Escrime sous la direction de M. Daleux; 3° Relation d'un voyage de Marseille au Tonkin.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Chez M. Defretin. — Nous pouvons enfin commencer aujourd'hui par une bonne nouvelle: les ouvriers de M. Defretin qui étaient encore en grève, au nombre d'environ 350, reprendront le travail aujourd'hui mercredi, à 9 heures du matin; c'est ce qui a été convenu de part et d'autre, et dans toutes les règles, mardi dans la matinée.

Nous avons dit hier qu'on pouvait, à en juger par certains symptômes, espérer arriver à une entente, à très bref délai: ces prévisions se sont réalisées, grâce à la bienveillance du patron, au zèle et au dévouement de M. l'abbé Roose, de Menin, qui n'a épargné ni soins, ni démarches, en vue de mettre fin à ce douloureux conflit.

Nous avons indiqué les raisons pour lesquelles la réunion, qui avait eu lieu vendredi, au patronage de Menin, n'avait pu aboutir à aucun résultat; nous avons ajouté que les pourparlers n'étaient pas abandonnés. Dès le lendemain, en effet, M. l'abbé Roose faisait un nouvel appel aux ouvriers qui habitent Menin. On s'entretint plusieurs fois dimanche et lundi; et on a fini par reconnaître que le différend ne portait plus que sur des différences assez minimes en ce qui concerne les coutils. Après avoir été remanié plusieurs fois, le nouveau tarif avait établi le prix de la pièce, sur la base de 75 mètres; mais il peut arriver que la longueur dépasse de quelques mètres; et les ouvriers demandaient que le supplément leur fut payé proportionnellement, en prenant pour base la façon de 75 mètres tinte, par exemple, en supposant que la façon d'une pièce soit de 7 fr. 50, ce qui revient à 0,10 c. au mètre, si la pièce mesurait 2, 5 ou 10 10 mètres en plus, le tisserand aurait à toucher, avec les 7 fr. 50, 0,20, 0,50, ou 1 fr. de supplément.

Les ouvriers déclarèrent qu'à ces conditions ils étaient disposés à rentrer; et ils signèrent un engagement en conséquence.

Sans perdre une minute, M. l'abbé Roose fit connaître, lundi soir, ces bonnes dispositions à M. Defretin, qui accepta.

Les délégués eurent mardi matin une dernière et amicale entrevue avec le patron; les conditions furent ratifiées de part et d'autres; et on se rendit ensuite auprès du président du conseil des prud'hommes, pour l'informer de cette décision.

Chez M. Fauchelle. — Contrairement aux prévisions, les vingt bobineuses n'ont pas repris le travail; elles se sont présentées mardi, dans la matinée, à la fabrique; et sur la réponse qu'il leur a été faite qu'on ne pouvait leur accorder aucune augmentation, elles se sont retirées.

Chez M. Gratry. — M. Gratry est venu à son tissage mardi dans la matinée, mais les grévistes, ainsi qu'ils en avaient pris la résolution la semaine dernière, n'ont envoyé aucune délégation.

Autour de la grève. — Il y avait mardi après-midi, à la frontière, beaucoup plus d'animation que les jours précédents; on sentait qu'il se passait quelque chose d'inaccoutumé; dans tous les cas, on se montrait généralement satisfait de voir la grève réduite à un seul établissement.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que la misère — une misère noire — régnait dans bien des ménages, qui ne participaient pas au secours. Sans doute les objets de première nécessité, pain, charbon, quelques articles d'épiceries, n'ont jamais totalement manqué; mais les fournisseurs — les petits — sont eux-mêmes à bout de leur crédit et n'auraient certainement pu résister encore longtemps.

Pour donner une idée de l'extrémité où en étaient réduites plusieurs familles; on est allé jusqu'à tirer parti des épluchures de pommes de terre!

Il faudra du temps pour arriver à éteindre toutes les dettes!

LILLE

Un enfant abandonné à Lille. — Mardi, vers 9 heures du soir, M. Duhamel, serrurier, a trouvé, cour des Pauvres-Clercs, près de la porte de chez lui, un paquet renfermant un enfant du sexe masculin. Ce bébé paraît âgé de 5 à 8 jours.

M. Duhamel l'a conservé chez lui en attendant l'admission du pauvre petit à l'hospice général.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 21 janvier.* — Chapitre de la contrebande. — J.-B. Prade, 47 ans, apprêteur à Roubaix, vingt-quatre jours d'emprisonnement et 500 francs d'amende. Ad. Olivier, 42 ans, tailleur à Roubaix, deux mois, 500 fr. d'amende. Ern. Grumeaux, 39 ans, journalier à Roubaix, Isidore Debrouver, 28 ans, journalier à Mouscron, Angelique Dumortier, 30 ans, fileuse à Roubaix, chacun trois jours et 500 fr. d'amende. Sidonie Debrouver est en outre condamnée à un an d'emprisonnement pour infraction à un arrêté d'expulsion: peine qui se confond il est vrai avec celle déjà prononcée.

Concerts et Spectacles

Le concert de la Grande-Harmonie. — Il est onze heures et quart; le rideau vient de se baisser sur le dernier numéro du splendide concert que la *Grande Harmonie* a offert à ses membres honoraires et à leurs familles. Nous quittons la salle de l'Hippodrome qui retentit encore des applaudissements enthousiastes de l'assistance d'élite dont les fauteuils, le pourtour et les galeries étaient bondés. En traversant la foule qui s'écoule bruyante et animée sous l'influence de la plus vive satisfaction, nous recueillons les impressions les plus flatteuses sur agréable soirée à laquelle elle vient d'assister.

Beaucoup, dans les rangs, ont maugréé contre l'inévitable bousculade qu'ils ont dû subir pour pénétrer dans la salle, conséquence forcée de la mesure équitable prise par la commission pour assurer une juste égalité entre tous ses membres honoraires. Mais à la sortie toute mauvaise impression est disparue; il n'est personne qui regrette d'avoir acheté par cet inconvénient passager, les douces satisfactions artistiques qu'il vient d'éprouver.

En effet, jamais, peut-être, le concert d'hiver de la Grande-Harmonie n'avait réuni de meilleurs éléments de succès: ils étaient tous excellents, chacun dans son genre.

En voici un aperçu succinct où nous ne pouvons tracer que les grandes lignes. C'est d'abord la Grande-Harmonie qui exécute une brillante fantaisie sur « Aben-Hamet », de Th. Dabois. Avec l'intelligente pénétration de son chef, M. Koszul, et les qualités supérieures de ses exécutants, la vaillante société met en belle lumière le vif coloris de cette œuvre remarquable.

Paraît ensuite M. Courtois dont la voix fraîche, claire et bien vibrante fait merveille dans l'air de « Sigurd » de Reyer. Après l'avoir entendu nous comprenons facilement la faveur avec laquelle l'a accueilli le public de l'Opéra. L'admiration de l'assistance a redoublé à son égard après le chant de la gracieuse « Pensée d'Automne » qu'il a interprétée avec un art exquis dans la deuxième partie.

M. Bertram lui succède: l'auditoire est sous le charme d'un réel enchantement en entendant cet artiste, flûte-solo des concerts Lamoureux, exécuter, avec une suavité de sons remarquable et une rare perfection dans les traits et dans le passage rapide des notes aiguës aux notes graves, une grande fantaisie sur le *Prophète*, de Meyerbeer, et dans la deuxième partie, « Sérénade badine », de G. Marie, et « le Tremolo », de Demeersman.

Nouvel enchantement et surprise pleine d'admiration, quand Mlle A. Bourgeois, de l'Opéra, fait entendre sa voix de contralto, particulièrement puissante, pénétrante, souple et conduite avec un art consommé, dans sa vaste étendue et dans toutes les nuances d'émission. C'est avec une grande méthode qu'elle a chanté l'air de la « Reine de Saba » de Gounod et l'« Ariosa » de Leo Delibes. Elle a déployé les mêmes qualités dans le magnifique duo d'« Hérodiade » de J. Massenet, dans lequel la réplique lui était donnée avec un charme égal par M. Courtois.

Deux artistes du théâtre de l'Odéon complétaient le personnel d'élite dont la *Grande-Harmonie* s'était assuré le concours. Mlle R. Syma et M. Depas ont interprété, avec une finesse exquise et un naturel parfait la vaporeuse bluette de Th. de Banville, « Le Baiser » et la charmante comédie de A. Valabrègue, « Madame a ses brevets » dans le spirituel auteur ridiculise, avec son humour méridionale, le pédantisme de la femme entichée de son bagage scientifique et complètement ignorante de ses devoirs d'épouse et de ses attributions de maîtresse de maison.

Naturellement tous ces artistes ont été chaleureusement applaudis, rappelés et bissés par l'assistance émerveillée de leur talent.

Signalons encore l'accompagnateur, M. Meyer, dont la valeur nous est déjà bien connue et qui excelle à accompagner avec une habile discrétion éminemment favorable pour faire ressortir les qualités des artistes.

Nous nous résumons en répétant l'exclamation que nous avons recueillie sur toutes les bouches à la sortie de l'Hippodrome: « Quel beau concert! »

Roubaix. — Le cercle l'*Union dramatique Roubaisienne* organise une brillante tombola au profit de ses membres sous les drapeaux. *5 gros lots* consistant en livrets de caisse d'épargne. Divers autres lots. Le tirage aura lieu fin février prochain à la suite d'un grand concert que donnera en cette occasion l'*Union dramatique*.

Prix du billet dix centimes, en vente Grande-Rue, 141; rue Decrème, 162; rue Sainte-Elisabeth, 15; et rue de Lannoy, 191.

CONSEIL MUNICIPAL DE MOUVAUX

Séance du 20 janvier 1896.

La séance est ouverte à 7 heures.

Sont présents: MM. Warrasse-Bourgeois, Maire; J.-B. Lepers et Cornille-Muhé, adjoint; Carlier, Louis Pollet, Désiré Six, Six, Bataille, Vincent, Clarisse. Masure, Lehoucq, Mortague, Dubem et Duhamel.

Absents: MM. Louis Picavet, Lefebvre, Poissonnier, Delmasure, Decottignies et Henri Steindre.

Assistance à domicile. — Le Conseil arrête une nouvelle liste de 40 noms de vieillards proposés pour recevoir, à domicile les secours du Département et de la commune. La liste de l'année dernière, qui comprenait onze noms, se trouve réduite à cinq, par suite de décès et d'admissions aux Petites-Sœurs des Pauvres; il a aussi fallu écrirer deux vieillards qui sont de nationalité étrangère.

Elargissement de la chaussée de la route départementale n. 22. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Sipra, agent-voyer cantonal; il s'agit de l'élargissement de la chaussée de cette route, l'une des plus fréquentées de tout le département, qui interviendrait pour 2/3 dans la dépense. S'il fallait faire l'élargissement en pavés, dans la traversée de Marcq, Mouvaux et une faible partie de Tourcoing jusqu'à la rencontre de ladite route avec la route départementale n.14 cela coûterait plus de 400,000 fr. soit près de 35,000 pour les trois communes. Mais on se contenterait d'un empierrement en porphyre; et la dépense serait ainsi réduite de moitié.

Le contingent de Marcq serait dans ce cas de 10.300 francs. Celui de Mouvaux, qui a sur son territoire une longueur de 1580 m. depuis la chapelle des Malades jusqu'au passage à niveau de Tourcoing-les-Francs, 5.300; et Tourcoing qui n'a que la rue de Paris, 400 fr.

Après quelques observations de MM. Carlier, Vincent, Cornille-Muhé, la proposition est purement et simplement écartée. Le Conseil estime que c'est la Compagnie des tramways qui devrait être tenue des réparations.

Les conséquences d'un règlement de voirie. — M. Sipra écrit à M. le Maire, que la commune ayant adopté un règlement de voirie, il doit, pour avoir qualité d'agir, être nommé officiellement l'agent-voyer de Mouveaux; et pour cela, un traitement spécial doit lui être voté, comme indication, M. Sipra dit que ce traitement n'est généralement pas inférieur à 400 francs. La question est renvoyée à la session de février.

Les aqueducs. — Il est porté chaque année au budget, la somme de 400 francs pour l'entretien des aqueducs; cette année la dépense a doublé. Le crédit supplémentaire sera voté en février.

La séance est levée à 7 heures 40.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du mardi 21 janvier.* — Blanche Vandeu Bossche, rue Franklin, cour Cornille, 150. — Rachel Renard, rue Recroy, maison Lefebvre. — Albert Vancaudenberg, rue d'Arcole, cour Lauwers, 8. — François Van Samen, rue d'Alger, cour Briet 8. — Jean-Baptiste Liebert, rue Lafontaine, cour Vanhonte, 2. — Angèle Surelle, Grande-Rue, cour Loridan, 43. — Albert Courtens, rue Jacquard, 179. — Théodore Buyre, rue d'Alma, cour Gonce, 1. — Lucienne Deledique, rue des Anges, cour Puls, 7. — Raymond Morsave, rue de l'Alouette, 50. — Lévin Samaeys, rue Blanchemaille, cour Duquesne, 8. — Gaston Debacker, rue des Fondeurs, 20. — Henri Vandenabeele, rue de l'Epeule, cour Langre, 6. — Zoé Debever, Hôtel-Dieu. — Eugène Staelins, Hôtel-Dieu. — Jeanne Demuilier, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès.* — Virginie Defrenne, 76 ans, rue Saint-Jean. — Auguste Dubron, 48 ans, rue du Trichon, 65. — Julienne Demuilier, 17 mois, rue de la Planche-Trouée, cour Léopold Florin.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du mardi 21 janvier.* — Paul Beuwsaert, rue de Gand. — Louis Bonte, rue du Blanc-Seau. — Victor Allard, rue de la Potente. — Maurice Pavelle, rue Verte. — Julia Leclercq, rue de la Croix. — Marcel Faveur, rue de Gand. — *Déclarations de décès.* — Henriette Cardon, 6 mois, 5 jours, rue du Virolois. — Carlos Desrousseaux, 54 ans, veilleur, rue Chanzy. — Marie Leglaye, 4 mois, rue de Gand. — Camille Watteloer, 9 mois, rue des Prats, cour Catteau. — Suzanne Dewest, 3 jours, rue du Blanc-Seau.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUBRON-DELADERIÈRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste-Jean-Baptiste DUBRON, docteur en médecine, décédé à Roubaix, le 21 janvier 1896, à l'âge de 48 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 23 caurant, à 9 heures, aux Vigies qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 24 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, d'où son corps sera conduit à la gare pour être inhumé au cimetière d'Arras. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Trichon, 65. — Un Salut Solennel sera célébré le vendredi 24, en l'église Saint-Sauveur. — Réunion à la gare d'Arras, à 3 heures 1/2.

Avis--«Bec Christophe»

Le bon accueil fait au *Bec Christophe*, dans la région du Nord, a tenté un certain nombre de mercantiles sans scrupules qui vendent, sous cette marque, des appareils de fabrication allemande sans aucune valeur.

La Société prévient sa clientèle que, désormais, tous ses appareils porteront l'estampille de sa marque: *Christophe*, et qu'ils seront livrés par des ouvriers portant l'uniforme de la Société.

Une récompense de 50 francs sera versée à toute personne qui pourra faire découvrir un de ces vulgaires imitateurs contrefacteurs. 41383d

NORD

Camphin-en-Pevèle — *Un incendie.* — Un incendie qu'on attribue à la malveillance, a éclaté mardi matin, à cinq heures à la ferme Mazure-Houzé, cultivateur; la grange a été détruite et la maison d'habitation fortement endommagée.

Les bestiaux ont pu être sauvés. Les dégâts sont importants.

PAS-DE-CALAIS

Une mesure libérale. — M. Boudenoot, député du Pas-de-Calais, vient d'adresser au ministre des finances une lettre pour lui recommander un vœu adopté par le conseil général de ce département, vœu tendant à obtenir en faveur des établissements hospitaliers d'initiative privée, reconnus d'utilité publique, la délivrance de tabacs à prix réduits destinés à la consommation exclusive des nécessiteux qui y sont recueillis.

Ces établissements hospitaliers renferment des vieillards ou infirmes pauvres, dont l'entretien est assuré pour les uns par la charité privée seule, pour les autres par des subventions annuelles des départements et des communes. Il avait semblé, tout d'abord, que l'article 16 de la loi de finances de 1895, qui prescrit la délivrance du tabac à prix réduits, dans les hospices, était applicable dans l'espèce. Mais l'administration des contributions indirectes soutient que les termes de cet article sont limitatifs et ne permettent pas d'assimiler les établissements hospitaliers d'initiative privée à ceux de l'Etat.

M. Boudenoot proteste contre cette interprétion et il demande que les établissements hospitaliers, qui sont une œuvre d'initiative privée et de charité publique, soient admis au bénéfice de la loi, *lorsqu'ils sont reconnus d'utilité publique* ou quand ils recueillent des nécessiteux pour le compte des départements et des communes, ce qui permet de constater leur fonctionnement normal et régulier.

Un accident mortel aux mines de Liévin. — Un ouvrier mineur, âgé de 21 ans, Octave Lampens, travaillait dans la veine Edouard, à la fosse n° 5 des mines de Liévin, quand tout à coup, un bloc de charbon se détacha et vint l'atteindre. Le malheureux, transporté d'urgence à l'hôpital de Lens, ne tarda pas à y expirer.

Un anti-patriote à Liévin. — Une enquête est ouverte contre un mineur de Liévin, Edouard-Henri Daniani, âgé de 23 ans.

Cet individu, se trouvant dimanche soir, à l'estaminet du Voisin, chantait des couplets anti-patriotiques. Un consommateur, indigné, lui appliqua un maître soufflet en lui disant: « Il faut être le « pays » d'un Caserio pour oser insulter nos soldats. »

Damiani répliqua que Caserio était un homme de cœur. A la suite de ces paroles, une violente cohue se produisit, et Damiani fut expulsé du café. L'enquête se poursuit activement.

GRAND-THÉATRE-HIPPODROME

Bur. 7 h. 1/2 — *Jeudi 23 janvier 1896* — Rid. 8 h.

Au bénéfice de M. Charles Gauthier, fort ter ténor

LE TROUVÈRE

Grand Opéra en 4 actes et 9 tableaux. Musique de Verdi.

Au 3e acte: La Gitanilla par les dames choryphées du ballet. Grand Pas de la Bohémienne dansé par Mlle Linda Pastore et et les dames du ballet.

Entrées de faveur suspendues.

Prix des places ordinaire. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

BELGIQUE

UN DRAME A MOUSCRON

Un maçon tué d'un coup de couteau par son beau-frère

Un drame sanglant s'est déroulé, mardi après-midi, vers quatre heures, au n° 17 de l'impasse Froidchamps, rue de Tourcoing. Un ouvrier maçon a été tué, par son beau-frère, d'un coup de couteau, frappé en plein cœur.

Beaux-frère ennemis. — Depuis quelque temps, un ouvrier maçon, Jean-Baptiste Pollet, âgé de 35 ans, ayant demeuré au hameau de la Croix-Rouge, à Tourcoing, se trouvait sans travail; séparé de sa femme, il habitait depuis trois semaines, chez sa mère, rue de Tourcoing, impasse Froidchamps, à Mouscron.

Il était complètement en désaccord avec un de ses beaux-frères, Charles Rys, ouvrier maçon également, habitant au chemin de Rucquoy. Quel était le motif de cette mésintelligence, il serait assez difficile de le dire.

Le drame. — Charles Rys ne pouvant vivre de son métier, pendant l'hiver, travaillait comme ouvrier teinturier chez M. Félix Desurmont à Tourcoing. Il vivait paraît-il, dans l'aisance avec sa femme et une fille âgée de quatre ans. Quant à son fils, âgé de onze ans, il demeurait avec la veuve Pollet, qui en était réduite à demander l'aumône pour subsister, elle et son petit-fils.

Mardi matin, Rys partait au travail comme d'habitude, à sept heures et demie; on le vit à la porte de son atelier à Tourcoing, mais il n'entra pas. De cabaret en cabaret, il arriva à Mouscron, vers trois heures de l'après-midi, dans un état complet d'ivresse.

Il se rendit chez sa belle-mère qui se trouvait en compagnie de son fils Joseph Rys et de Jean-Baptiste Pollet. Il demanda une tasse de café qu'on lui refusa parce qu'il était ivre et il sortit en maugréant.

Mais quelques instants plus tard, après avoir pris un verre de bière à l'estaminet *Au Lion Bleu*, tenu par Dhuist, il revint une seconde fois et invita Pollet à prendre une verre de bière avec lui. Ce dernier refusa.

Il n'en fallut pas davantage pour fâcher Rys qui bousculà son beau-frère placé près d'une fenêtre laquelle céda sous le poids. Puis subitement, d'une main maintenant sa victime, de l'autre, il retira de sa poche un petit couteau dont il frappa un coup terrible de haut de bas.

Pollet atteint en plein cœur poussa un grand cri et sortant de la maison alla tomber, les bras élevés, sur le seuil de la demeure de la femme Mercier qui le vit s'abattre à ses pieds. Il est encore la force de dire: « J'ai reçu un coup, je vais mourir. » Puis se relevant, dans un dernier effort, il retomba la face contre terre pour ne plus se relever.

Au même moment passait le garde-champêtre Vanoo rewerde qui s'empressa de relever la victime. Mais Rys arriva le poing levé et cria au garde: « Laisse-allez, il n'est pas encore mort, je veux le tuer entièrement! » Et il lança au malheureux mourant, deux coups de pied dans le bas-ventre, malgré le garde.

Arrestation de l'assassin. — L'agent Vanoorewerde abandonna la malheureuse victime aux témoins de la scène et s'élançant sur Rys, le ligotta et l'emmena, avec l'aide d'une personne présente, au commissariat de police.

Charles Rys, est né à Mouscron le 22 juin 1866. Il habite, comme nous l'avons dit, avec sa femme et sa fille agée de 4 ans, au chemin du Rucquoy. Il a déjà subi sept condamnations pour coups et blessures et plusieurs autres peines du chef de bris de clôture.

C'est un homme de taille au dessus de la moyenne, la barbe rasée et portant une moustache brune. Malgré l'évidence des faits, Rys sanglote et nie avoir frappé avec un couteau.

Mort de la victime. — M. de Roeck, commissaire de police, arrivé sur le théâtre du drame, fit mander aussitôt M. le docteur Vuylsteke, qui ne put que constater la mort. Pollet venait d'expirer sans avoir repris connaissance.

L'examen médical a permis de constater que le couteau avait perforé le diaphragme et touché le cœur.

Le cadavre du malheureux maçon a été transporté à l'hôpital.

Le Parquet de Courtrai prévenu télégraphiquement, descendra aujourd'hui mercredi, à 8 h. 41 du matin pour continuer l'enquête.

L'émotion causée par cet assassinat, bien que la victime ne jouissait pas d'une bonne réputation, est très vive.

Mouscron. — *Le crime de la rue des Moulins.* — *Extradition de l'assassin.* — L'assassin de Mme veuve Denis-Penez, Omer Jouvenez, dit l' « Hirondelle, » a été remis mardi à la frontière de la « Marliere » aux gendarmes de Mouscron.

A son arrivée au pont de la frontière, l'assassin était attendu par une foule de plus de 300 personnes. La remise aux quatre gendarmes belges a été faite à l'estaminet « Au Cuirassier », au hameau du Couët. Jouvenez, la tête basse, est monté en voiture au milieu d'une foule assez houleuse. Quelques cris de: A mort! ont été proférés.

A la gare, plus de 500 personnes se trouvaient massées et ont hué l'assassin.

Chambre des Représentants. — *Seance du 21 janvier.* — La plus grande partie de la séance a été consacrée à la lecture de cinq propositions de loi.

Puis, M. Vandervelde ayant obtenu d'interpeller, mardi, le ministre de l'intérieur sur l'annulation des élections de Forest et d'Ixelles, la Chambre a entendu deux discours de MM. Tack et Denis, très opposés l'un à l'autre sur la question des tabacs.

Avant la séance, les sections s'étaient réunies pour examiner la requête du procureur du Roi, afin qu'il fût autorisé à poursuivre le député socialiste et duelliste, M. Vandervelde. Toutes les sections ont émis un avis favorable à la requête, sauf une, dans laquelle les socialistes étaient en majorité. Ceux-ci estimant qu'il serait encore temps de poursuivre leur chef après la clôture de la session.

Le débat sera sans doute porté à la Chambre avant la fin de la semaine.

Quatre marins asphyxiés. — Trois morts. — Anvers, 21 janvier. — La goelette anglaise *Jane-Kingour* a été empêchée de quitter Anvers pour Dublin, parce que quatre matelots ont été asphyxiés par le feu qu'ils avaient allumé dans leur cabine. Trois sont morts; le quatrième est dans un état alarmant.

Un dramatique suicide à Bruxelles. — Mardi, vers une heure du matin, deux jeunes gens longeaient la berge du canal de Willebroek, à l'Allée Verte, lorsque soudain ils virent une femme se lancer dans le canal. Les deux courageux jeunes gens se précipitèrent au secours de la malheureuse.

Au bout de cinq minutes ils retirèrent le cadavre d'une femme paraissant âgée de soixante ans, sordidement vêtue. La pauvresse, avant de mettre son sinistre projet à exécution, avait, afin sans doute de paralyser ses mouvements, enveloppé sa tête d'un châle noué autour du cou et ficelé ses jupons étroitement autour de ses jambes.

Le cadavre de cette désespérée inconnue a été exposé à la morgue.

Une femme assassinée à Anvers. — Un nouveau crime a été découvert cette nuit. Rue De Vrière, n° 76, existe un cabaret portant pour enseigne *Au Poisson d'or*, et tenu par la femme Henriette De Boen, âgée de 42 ans. Depuis longtemps cette femme vivait séparée de son mari.

Hier, de toute la journée, Henriette de Boen ne s'était pas montrée; et cette absence prolongée avait vivement inquiété une de ses amies qui, n'y tenant plus, se rendit au commissariat et y fit sa déclaration; la police se rendit rue De Vrière.

Un spectacle hideux s'offrit aux spectateurs. La malheureuse De Boen gisait dans une chambre du rez-de-chaussée, sous la fenêtre.

La victime portait à la gorge une affreuse blessure. L'artère carotide était tranchée. On n'a pas retrouvé l'instrument du crime, mais on a constaté que l'assassin s'est lavé les mains avant son départ.

Le parquet a été immédiatement averti et croit avoir découvert une piste très sérieuse.

Une importante arrestation à Chimay. — Le commandant de gendarmerie, M. Merjey, qui avait arrêté le nommé Hanlecœur, de Landres (Ardennes françaises) du chef de vagabondage, trouva sur cet individu un article découpé d'un journal relatant l'audacieuse agression criminelle dont avait été l'objet Mme Quoriaux, de Fontaine-l'Evêque, en se rendant à Pieton.

Interrogé à ce sujet, cet individu avoua être l'auteur de ce méfait; il a reconnu qu'il avait, en effet, essayé d'étrangler sa victime à proximité d'une habitation pour lui enlever son porte-monnaie; l'arrivée d'un passant lui fit rater son coup.

Ce brigand a été conduit sous bonne escorte à la prison de Charleroi.

VARIÉTÉS

LE PAPIER

Le papier! On prétend qu'il ne s'en fait plus, au sens absolu du terme, que le chiffon est devenu un mythe et que l'on écrit universellement sur de la poudre de kaolin comprimée ou sur du bois mâché. Il y a à prendre et à laisser dans cette thèse. Le vicomte d'Avenel, écrivain de la *Revue des Deux Mondes*, qui joint à la rigueur du staticien le charme du littérateur de carrière, a mis le papier sur la sellette.

Laissant aux ingénieurs l'étude des voies et moyens de fabrication, il a envisagé le résultat final, c'est-à-dire les formes diverses sous lesquelles le papier se présente au public, et il donne à ce sujet une petite étude statistique agréablement documentée dont nous allons faire quelques extraits. Il montre, au point de vue statistique et économique, que si « l'offre » a varié ses formules de préparation et de production, c'est que « la demande » s'est accrue et il a fallu, de plus en plus, répondre à des consommateurs désireux d'être servis à bon compte par grandes quantités.

C'est une erreur, dit M. d'Avenel, et une erreur assez répandue, de croire qu'il ne se fabrique plus guère de beaux papiers. Il s'en fait autant et plus qu'il y a cent ans, mais il se fait en outre, par les procédés nouveaux, une masse de papiers communs, dont le bon marché seul a permis la création de vingt industries contemporaines. On trouve du papier depuis 15 fr. les 100 kilos jusqu'à 15 fr. le kilo. Le premier est celui des emballages; il se compose de paille non blanchie. Le second est celui des billets de la Banque de France; on le tire des chiffons toile neuve et de ramie. Celui-ci coûtait même le double — 30 francs le kilo — lorsque la Banque s'adressait à l'industrie privée.

Depuis 1878 elle a fondé à Bierry, en Seine-et-Marne, pour son usage exclusif, une usine où se fait la totalité de son papier fiduciaire. Cent vingt ouvriers et ouvrières y sont employés et fournissent annuellement 10 millions de coupures de 50 et 100 francs, et 1,800,000 billets de 1,000 et 500 fr. Il y a dix ans, tous ces billets étaient fabriqués à la cuve, suivant les anciennes méthodes manuelles; aujourd'hui, grâce à une machine inventée par M. Dupont, le savant directeur de cet établissement, confectionne mécaniquement les coupures de 100 et de 50 francs, soit plus des qurtre cinquièmes de l'ensemble. Le coût de la main d'œuvre est ainsi « douze fois moindre » et la qualité du papier est identique.

C'est aussi d'une usine française, de celle même où durant la Révolution se fabriquèrent les assignats, que sortirent jusqu'à ces dernières années les billets des banques nationales d'Italie, de Belgique, de Roumanie, de Serbie et de Portugal. Une maison était affectée, dans cet établissement, au logement des commissaires chargés de surveiller les commandes de leurs Etats respectifs, et l'organisation était combinée en vue de présenter aux diverses banques le maximum de sécurité.

Si les bank-notes anglaises ne viennent pas de France, la famille qui depuis deux siècles les fabrique appartient, par son origine, à la France.

Si les billets de banque anglais, les plus simples de tous en apparence, sont pourtant beaucoup plus difficiles à imiter que ceux d'autres pays où l'on a prodigué les ornements fastueux, c'est que leur principale sauvegarde réside dans le papier. Le public ignore tous les pièges tendus au contrefacteur dans cette seule matière première, soit par l'irrégularité voulue du contour, après que la coupeuse à guillotine a séparé les billets fabriqués deux à deux, soit par certaines diversités d'épaisseurs savamment calculées qui se remarquent en un coin de chaque feuille.

Le nombre des billets qui sortent annuellement de l'usine de MM. de Portal est d'environ 14 millions, chiffre supérieur seulement d'un sixième aux billets de banque français. Quoique le précieux papier soit surveillé à Laverstoke avec autant de soin qu'un cheval favori de la course du Derby, un vol avec effraction fut commis un jour à la papeterie; mais les malandrins, qui s'étaient emparés d'un stock important, furent très promptement pris et déportés.

En Russie, le gouvernement se charge de fabriquer lui-même ses billets, dans une papeterie qui lui appartient et qui travaille aussi pour le public. Cet établissement occupe plus de 3,000 ouvriers et forme une véritable petite ville avec église, écoles et hôpital. Le papier des billets et des titres d'Etat est fait presque exclusivement avec du chanvre, dont le prix est de 88 francs les cent kilogs; une faible quantité de chiffons y est ajoutée afin de rendre l'impression plus facile. Un bureau technique analyse et contrôle avec le microscope et la photographie la nature de tous les produits employés. Ses recherches portent spécialement sur les modifications à apporter aux dessins et aux couleurs des encres, pour rendre les contrefaçons de plus en plus difficiles, sinon impossibles.

Les Etats-Unis pratiquent un système mixte. Deux agents du gouvernement résident en permanence dans une papeterie exploitée par l'industrie privée, mais consacrée exclusivement aux bons du Trésor, billets de banques nationales et autres papiers-valeurs de l'Etat américain. Les chiffons employés sont de toiles neuves, de première qualité, avec un peu de rognures de calicot. Un procédé spécial, imaginé par l'un des chefs de la maison, incorpore à la pâte, d'une manière très régulière, des fibres de soie dont les diverses couleurs sont destinées à distinguer des catégories de billets.

Une qualité exigée, à l'étranger comme en France, de tous ces papiers monnaie voués à une manipulation incessante, est de posséder sous le plus petit volume une solidité exceptionnelle. Avec l'apparence fluette ils doivent être tout nerfs et tout muscles. On mesure leur vigueur par ce qu'on nomme la « force de rupture ». Dire par exemple d'un papier qu'il possède une force de rupture de 2,000 mètres, cela veut dire qu'il ne se rompra que sous une traction de 2,000 mètres de son propre poids. Un papier d'emballage est considéré comme suffisant s'il supporte un effort de 1,500 à 1,800 mètres; pour les titres de rente, on arrive à des résistances de 7,000 à 8,000 mètres. Une bande de 10 centimètres de large et de 1 mètre de long, pesant 10 grammes, porte ainsi suspendus, sans se briser, jusqu'à 80 kilos.

Voilà pour les beaux papiers, de luxe par excellence, c'est-à-dire les papiers-monnaie. Ils sont aussi résistants que possible, ce qui ne leur sert guère, car périodiquement ils rentrent dans leurs banques d'émission, où ils sont impitoyablement brûlés.

Les livres à bon marché, fabriqués avec du papier commun, à base de pâte de bois, arrivent au même résultat par une autre voie. Rapidement usés, coupés sur toutes les coutures, effrités, ils retournent à la poussière sous les yeux de leurs premiers lecteurs, et la bibliothèque est pour eux un columbarium.

COMBATS DE COQS

Roubaix. — La partie de coqs qui a eu lieu mardi soir à l'estaminet du Beau Parc chez M. Louis Boudry, boulevard de Metz, avait attiré considérablement d'amateurs; on jouait un 3 de 5 pour 50 fr. avec paires de plaisir à 10 fr., contre la société du Bon Vivant de la rue des Champs; il y avait d'excellents coqs au parc, ce qui a provoqué une grande animation et des paris importants. Le Bon Vivant a gagné les 1re et 2e paires, la 3e paire n'a pas décidé.

— Jeudi 23 janvier, il se jouera une belle partie chez M. Delbecq au Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, contre la société du Château de Lille: 2 de mort pour 50 francs. Avis aux amateurs.

— Mercredi 22 janvier, attaque d'un 3/5 pour 50 francs, deux poulets de partie et un vieux de plaisir, chez Charles Desrousseaux, estaminet de l'Ours, rue Pellart, à Roubaux contre le Maréchal de Coyghem. Mise au parc à 4 heures 1/2.

Concours de coqs du dimanche 2 février. — Le comité informe les amateurs qu'ils peuvent se procurer sans augmentation de prix des cartes numérotées chez M. Fleury Florin, 23, rue du Vieil-Abreuvoir, à Roubaix.

Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Tourcoing

Séances des 19 et 20 janvier

DÉSIGNATION DES CAISSES		VERSEMENTS nomb	VERSEMENTS SOMMES	REMBOURSEMT nomb	REMBOURSEMT SOMMES
Tourcoing	dim.	259	42 475 ..	250	43.390 18
	lundi	144	36.507 ..	202	31.423 04
Blanc-Seau		40	4 040 ..	22	10.821 65
Croix-Rouge		20	2 409 ..	11	666 15
Halluin		11	3.300 ..	43	5.157 91
Linselles		3